



SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

COMPTE-RENDU de la Formation Spécialisée (ex. CHS-CT) du 11 décembre 2023

Vos élus FO DGFIP 85 présents :

*Florent ECHAMPARD (SIP La Roche), Aurélien FRONT (CDIF La Roche),
Stéphane GUIBERT (SGC Fontenay), Sébastien LIEVRE (FO),
Didier LOISEAU (PCE La Roche), Anne RETO-RIVIERE (EDR)*

Après lecture de trois déclarations liminaires (Solidaire, FO puis CGT), le Président de cette Formation Spécialisée, M. Fuentès, explique qu'il apportera des éléments de réponse au fil des différents points abordés durant la séance.

Règlement intérieur

L'unique point à l'ordre du jour de cette Formation Spécialisée était l'adoption du projet de règlement intérieur des nouvelles instances CSAL et FS.

Comme nous l'avons dénoncé dans notre déclaration liminaire, nous savions avant même l'ouverture de cette instance que des consignes avaient été données aux directions locales pour qu'elles recueillent des propositions d'amendements mais n'en retiennent aucune !

C'est purement scandaleux et méprisant à l'égard des personnels que nous représentons !

Nous avons donc insisté pour qu'il soit noté dans le procès verbal que la Direction Générale nous prenait pour des imbéciles !

Certaines organisations syndicales ont choisi de proposer des amendements sur ce projet de règlement intérieur.

Malgré le consensus évident sur les propositions d'amendements faites par les autres organisations syndicales locales, les élus FO ont refusé de prendre part au vote dans l'unique but de dénoncer cette mascarade de dialogue social.

A la demande des organisations syndicales, M. Fuentès avait accepté d'aborder un certain nombre de points qui ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Budget

Du fait d'une petite rallonge budgétaire, une demande de ménage approfondi a été soutenue par l'intersyndicale. Il s'est ensuivi une discussion sur la fréquence prévue dans les contrats de nettoyage pour le nettoyage des sols, le nettoyage des bureaux, etc.

Plusieurs « fiches actions » ont été débattues et validées dans leur ensemble : achat de roller-mouse, de sacs à dos, d'un siège assis-debout (sur avis médical).

S'agissant des matériels de transport (sacs, valise...), les organisations syndicales ont rappelé le principe que seules les premières dotations sont prises en charge par le budget de la formation spécialisée afin d'impulser des actions améliorant les conditions de travail. Le remplacement de ce matériel doit ensuite être pris en charge sur le budget de la direction.

Il a été proposé d'utiliser le solde rendu disponible pour commander des souris verticales. Une organisation syndicale a proposé également l'acquisition de ballons d'assise, pour varier ces achats de fin d'année. Une étude est demandée sur la pertinence de cet achat.

Radon

Un groupe de travail est prévu le 4 avril 2024 en présence de M. Fréville (inspecteur hygiène et sécurité) pour présenter les résultats des études (tests réalisés pendant 2 mois au cours du 1er trimestre) sur les bâtiments A, B et C de la cité administrative. Des relevés seront également effectués sur le SGC Yon Vendée. Selon le résultat des prélèvements, la direction étudiera la nécessité d'installer également des VMC sur la bâtiment A. Les dernières mesures effectuées sur tous les autres sites du département montrent des chiffres inférieurs au seuil critique.

M Manceau rappelle que la consigne de base est d'aérer régulièrement les locaux.

Bâtiments

- Concernant le CDIF, un hydrogéologue interviendra prochainement pour expertiser le sol.
- Un hydrologue doit également intervenir pour étudier les murs du SPF afin d'affiner le diagnostic, le but étant ensuite de s'attaquer aux causes et non aux conséquences.
- Suite au départ de la DDTM de Challans, une réflexion sera menée afin de pouvoir réunir tous les services du SGC sur un seul niveau avant fin 2024 (actuellement sur 2 étages).

Formations

Formation « gestes qui sauvent » : il est rappelé l'objectif de former 80% des personnels aux gestes qui sauvent. Mme Gandier présente le devis qui s'élève à 330 euros pour une formation de 2h pour 15 personnes, si elle se déroule à moins de 10kms de la roche (entre 10 et 30 kms : 350 euros / plus de 30 kms : 450 euros), à l'étude sur le budget 2024...

Une information a été faite par la direction, via un mail à tous, sur la « conférence sur les violences sexistes et sexuelles » qui se tiendra à la CCI de Vendée le 4 février prochain. Nous demandons au directeur des facilités d'horaires en plus de l'autorisation d'absence accordée, notamment pour les collègues qui ne travaillent pas sur la Roche/Yon. Il accède à notre requête. Du temps sera accordé aux agents extérieurs de la Roche/Yon pour se rendre sur place.

Un groupe de travail, dédié aux formations financées par la FS, se tiendra le 16 janvier.

Accidents de travail

Les organisations syndicales rappellent la nécessité d'informer les représentants du personnel au fil de l'eau sur la survenance d'accidents du travail. M Manceau précise qu'un tableau de recensement sera intégré dans un espace partagé, en cours de création pour les élus de la formation spécialisée.

Amiante

Un groupe de travail se réunira le 29 mars pour travailler sur le sujet concernant les sites de Challans et Jaurès.

Visites de sites

En 2024, les OS proposent les sites suivants :

- Les Sables (sols amiantés et étanchéité du toit),
- CDIF la Roche (suite à l'accueil du foncier de Fontenay Le Comte),
- Fontenay Le comte (SIE délocalisé et nouvelle organisation suite aux réorganisations des SIP-SIE). Pour rappel, M. Fréville (inspecteur hygiène et sécurité) visitera ce site le 14 décembre.

Toutes ces visites se feront après les travaux ou réorganisations, d'autres visites restent possibles.

Registre SST

Les fiches suivantes ont été validées :

- Tabouret ergonomique avec dossier,
- Barre dans les toilettes : la logistique est intervenue pour l'installer.

Fiches de signalement

- SIP La Roche/Yon : des insultes ont été proférées envers un agent. Comme à chaque fois, un courrier a été envoyé au contribuable, mais il est malheureux que ce soit une organisation syndicale qui ait dû transmettre cette fiche à la direction et non le chef de service concerné ! Les difficultés de transmission par certains chefs de service des fiches de signalement à la direction montrent qu'il est important de mettre votre organisation syndicale en copie.
- SGC Yon Vendée : tentative d'escroquerie aux faux virements par téléphone.

Exercices d'évacuation

A la suite des derniers exercices d'évacuation, nous avons demandé à la direction si des adaptations de la consigne générale étaient possibles, suivant la configuration des différents sites. La direction nous a répondu qu'elle avait insisté sur l'importance de respecter le protocole unique pendant les exercices afin que tout le monde puisse s'appropriier les bons réflexes et que cela devienne instinctif.

Cependant, il est évident pour notre direction locale que le bon sens doit prédominer et que, si localement une adaptation semble nécessaire, il revient aux chefs de centre de prendre les décisions qui s'imposent.

Questions diverses

- Restaurant administratif de Challans : après un premier appel d'offre infructueux, une solution temporaire est recherchée dans l'attente des résultats de la nouvelle procédure. Un partenariat serait éventuellement possible avec l'hôpital pour une livraison de repas. La direction devra sûrement financer l'emploi d'un vacataire pour gérer cette livraison...

- RIA de la cité administrative : nous avons informé le directeur des problèmes rencontrés par le RIA quant aux travaux de réfection des toilettes, qui deviennent plus qu'urgent, et que la Préfecture refuse de financer. Découvrant le problème, le directeur s'est engagé à prendre l'attache de la Préfecture pour en savoir plus et tenter de débloquer la situation.

> Retrouvez toutes nos publications sur :

SITE INTERNET NATIONAL : <http://www.fo-dgfip.fr/>

SITE INTERNET LOCAL : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>